

MAIRIE DE CUREL
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N° 05/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre avril à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Madame Sophie DUCCA et Messieurs Thierry BELLEMAIN, Antoine POLATOUCHE et Gérard HAKKENBERG

Absentes excusées : Mesdames Isabelle BARTHELEMY et Emilie DE BOUVER

Procuration : Madame Isabelle BARTHELEMY à Monsieur Antoine POLATOUCHE

Convocation et affichage : 31/03/2025

Secrétaire de séance : Monsieur Antoine POLATOUCHE

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 4

Objet : APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL 2025

Après la présentation et les diverses explications apportées par Monsieur le Maire sur le budget primitif Principal 2025 il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ce budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le Budget Principal 2025 arrêté comme suit :

* Section fonctionnement : **158 464 € en dépenses et en recettes**

* Section d'investissement : **195 162 € en dépenses et en recettes**

- décide, dans le cadre du référentiel M57, en matière de fongibilité des crédits, que les mouvements de crédits entre chapitres de chacune des sections sont autorisés à hauteur d'un maximum de 7,5% des dépenses réelles.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CUREL le 07 avril 2025.

Le Maire,

Thierry BELLEMAIN



Le secrétaire
Antoine POLATOUCHE